

RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

remanier dans une
perspective féministe les
ambitions du G7 en matière
de résilience économique

Cette note stratégique a été produite par le Groupe de travail sur la résilience économique du W7 2025, coprésidé par Grace Namugambe, Sophie Efange et Yamina Ouldali. Elle s'appuie sur le document commandé par le W7 2025 « [Feminist Approaches to Economic Resilience: From Macro Reform to Micro Impact](#) » et produit par Amélie Desjardins et Paula Kantor. Il a pour objet d'éclairer les résultats du G7 - 2025 et les discussions à venir.

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, la « résilience économique » s'est avérée un pilier central de l'analyse du G7. Le concept se comprend en général comme la capacité des pays à résister aux chocs et aux déséquilibres du marché qui menacent les chaînes d'approvisionnement mondiales, les infrastructures critiques ainsi que les systèmes financiers et d'échange à l'échelle mondiale. Que ce soit la pandémie de COVID-19, l'inflation mondiale et plus récemment les guerres commerciales, ces chocs ont déterminé les rouages de l'économie mondiale et mis à l'épreuve la résilience économique des pays.

On peut se représenter la conception féministe de la résilience économique comme la capacité des particuliers, des ménages et des économies - en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes marginalisés - de résister et de s'adapter à ces chocs et à ces stress économiques et de s'en remettre. Cependant, une telle résilience exige une intervention robuste des États, notamment un espace fiscal suffisamment grand pour fournir des services publics visant à transformer les relations de genre (ou sexotransformateurs), des mesures de protection sociale et une infrastructure sociale élargie qui priorise les soins comme moyens de contrer ces chocs. Il est également essentiel d'assurer la protection des travailleurs et travailleuses, d'adopter des normes environnementales et de respecter les droits de la personne dans le contexte de ces chocs économiques afin de garantir la sécurité et la prospérité économiques de tous et de toutes.

Pour mener à bien ces ambitions, réduire la fréquence et l'ampleur des chocs et assurer la résilience économique des femmes et des autres groupes marginalisés, il est nécessaire de consentir plus d'efforts à la réforme de l'architecture internationale des finances et des échanges commerciaux. À cette fin, la présente note stratégique s'intéresse plus précisément à six domaines clés qui se sont avérés des incontournables dans les déclarations antérieures du G7 : 1) la fiscalité 2) la dette 3) le commerce 4) le travail 5) les soins et les mesures de protection sociale et 6) l'austérité. La note décrit les engagements précédents du G7 dans ces domaines et les failles dans l'analyse du G7 et formule des recommandations sur la voie à suivre.

De plus, à un moment où la précarité économique augmente dans le monde, le G7 doit explorer des modèles de financement et des partenariats innovateurs fondés sur des données probantes qui permettront de soutenir et de financer équitablement l'égalité de genre et les droits des femmes. Le financement des mouvements féministes et des organismes de défense des droits des femmes est d'une importance capitale pour assurer la résilience économique localement où les chocs économiques frappent le plus fort.

FISCALITÉ

Les engagements précédents du G7 en matière de fiscalité

Les engagements du G7 en matière de fiscalité à l'échelle mondiale ont évolué ces dernières années. La [Déclaration de 2021 des dirigeants du G7¹](#) insistait sur l'importance d'adopter un Taux d'imposition minimum mondial (TIMM) afin de mettre un frein au transfert des bénéficiaires par les multinationales. Cet engagement a été réitéré dans la [Déclaration de 2023 des dirigeants du G7²](#) qui appuyait la mise en œuvre d'un TIMM de 15 % afin d'encourager une répartition plus équitable des recettes fiscales à l'échelle du monde. La [Déclaration de 2024 des dirigeants du G7³](#) marquait un changement significatif en reconnaissant pour la première fois le débat en cours au sein du comité spécial des Nations Unies pour l'adoption d'une convention-cadre sur la coopération fiscale internationale. Cette reconnaissance montrait aussi que le G7 était conscient de la nécessité de se doter d'une structure décisionnelle consensuelle en matière de gouvernance fiscale mondiale, même s'il continuait de prioriser les procédures fiscales de l'OCDE et du G20.

Analyse des failles dans les engagements du G7

Malgré le fait que les pays du G7 reconnaissent les conséquences dommageables de mauvaises pratiques fiscales sur la capacité des États, surtout en ce qui a trait à la perte de recettes essentielles pour investir de manière équitable dans les services publics, ils continuent néanmoins de prioriser les cadres fiscaux de l'OCDE et du G20. Pourtant, la conception et la mise en œuvre de ces cadres fiscaux renforcent les disparités et ont une incidence démesurée sur les femmes et les groupes marginalisés, notamment dans les pays de l'hémisphère Sud. Les règles fiscales mondiales demeurent biaisées en faveur des intérêts des multinationales et de l'élite richissime. Les conventions fiscales et lois fiscales intérieures continuent de promouvoir l'imposition selon la résidence plutôt que l'imposition à la source et elles présentent des échappatoires fréquemment exploitées par les multinationales afin d'éviter ou d'éluder le paiement de leur juste part d'impôt. Ces échappatoires exacerbent les fuites d'argent par le mouvement illicite de capitaux (ou flux financier illicite) qui, signale-t-on, représentait en 2018 **100 milliards de dollars⁴** par année, et ce rien que pour l'Afrique. Les incitatifs fiscaux pour les entreprises et les exemptions qui leur sont accordées grèvent davantage les fonds publics, obligeant les gouvernements à recourir à des taxes régressives, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue sur les biens et services. Ils ont par conséquent un effet démesuré sur les populations à faible revenu, en particulier les femmes. Les politiques fiscales sont depuis longtemps sous la férule de l'OCDE, mais l'approbation récente d'un [cadre de référence⁵](#) pour une convention onusienne sur la fiscalité marque un changement en vue d'une gouvernance fiscale mondiale plus inclusive. Toutefois, afin d'utiliser la fiscalité comme outil pour soutenir la résilience économique et l'égalité de genre, il faudra adopter des régimes fiscaux sexotransformateurs, c'est-à-dire qui visent à transformer les relations de genre. Le G7 devra donc aller au-delà d'un taux d'imposition minimum mondial.

- 1 Groupe des Sept (juin 2021). *Déclaration du sommet des dirigeants du G7 de Garbis Bay : Notre programme commun d'action mondiale pour rebâtir en mieux*. <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2021/06/13/communiqu-e-du-sommet-des-dirigeants-du-g7-de-carbis-bay>
- 2 Groupe des Sept (20 mai 2023). *Déclaration des dirigeants du G7 d'Hiroshima*. https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/g7/documents/2023-05-20-hiroshima-leaders-communique-dirigeants.aspx?lang=fra
- 3 Groupe des Sept (juin 2024). *Apulia G7 Leaders' Communiqué*. <https://www.g7italy.it/wp-content/uploads/Apulia-G7-Leaders-Communique.pdf>
- 4 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (2020). *Le développement économique en Afrique - rapport 2020. Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*. https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_fr.pdf
- 5 Center for Economic and Social Rights. (1^{er} décembre 2024) *The UN Tax Convention Terms of Reference have been approved. What's next?* <https://www.cesr.org/the-un-tax-convention-terms-of-reference-have-been-approved-whats-next/>

Recommandations pour le G7 en matière de fiscalité

- **Appuyer une convention onusienne sur la fiscalité**, sous l'égide des Nations Unies, laquelle priorise les besoins des pays de l'hémisphère Sud et plaider pour qu'elle soit inclusive, fondée sur les droits, démocratique et sexotransformatrice. Le G7 doit soutenir activement les dispositions contraignantes de la convention onusienne sur la fiscalité et en être partie prenante afin de créer un modèle de gouvernance dont le pilier central est la justice fiscale, l'égalité de genre et les intérêts des pays de l'hémisphère Sud.
- **Réformer les règles fiscales internationales** en plaidant pour l'imposition à la source et en veillant à ce que les bénéficiaires soient imposés à leur source, en particulier dans les pays de l'hémisphère Sud. Éliminer les échappatoires fiscales des entreprises et empêcher le transfert des bénéficiaires par les multinationales. Hausser le taux d'imposition minimum mondial des entreprises à tout le moins à 21 % afin d'assurer une plus grande équité fiscale et de renforcer les budgets publics affectés à des programmes sexotransformateurs.
- **Combattre les flux financiers illicites (FFI)** à l'aide de mécanismes et de règles applicables afin de freiner les pratiques fiscales dommageables des multinationales qui défavorisent démesurément les économies de l'hémisphère Sud. Ces mécanismes et règles devraient inclure des mesures strictes de transparence, des registres publics de divulgations financières et des forums où les États touchés peuvent récupérer des recettes perdues.
- **Accorder des exemptions sur les biens essentiels** en supprimant les taxes à la consommation régressives, comme la TVA, et des exemptions sur **les biens essentiels consommés principalement par les femmes**⁶, incluant les produits hygiéniques associés aux règles, les services de santé et les fournitures pour les enfants. Ces exemptions auraient pour effet de réduire le fardeau fiscal inéquitable des femmes et des populations à faible revenu, tout en promouvant l'équité entre les sexes.
- **Créer un impôt sur la fortune**, prenant appui sur l'initiative à cet égard du G20 en 2024. Le G7 doit instaurer un impôt progressif sur la fortune, incluant le prélèvement sur les dividendes, les gains en capital, les successions et la richesse nette - tout en portant attention à de nouvelles formes de richesse dans l'économie numérique - incluant des taxes pour les entreprises assistées par l'intelligence artificielle (IA), les plateformes numériques et les monopoles technologiques. Cela pour que ces secteurs contribuent de façon équitable aux fonds publics investis dans les programmes sociaux. Étant donné que l'imposition de personnes très riches risque d'être peu profitable pour de nombreux pays de l'hémisphère Sud - notamment les pays en développement, les pays à faible revenu et les pays à revenu moyen inférieur - parce que peu de gens très riches y vivent, un **mécanisme de redistribution fiscale mondiale** devrait être mis en place. Un tel mécanisme ferait en sorte que les recettes tirées de ce nouvel impôt sur la fortune, surtout les prélèvements effectués auprès des multinationales du numérique et de la haute technologie, seraient partagées équitablement pour réduire les inégalités mondiales. Il devrait également être obligatoire de réinvestir une partie de ces recettes fiscales dans des programmes d'éducation numérique pour les femmes et les groupes marginalisés afin de développer leurs compétences numériques et leur entrepreneuriat et de leur donner accès aux carrières en technologies.
- **Créer et appliquer des cadres stricts de surveillance et de reddition de comptes** et faire en sorte que toutes les réformes fiscales soutenues par le G7 incluent obligatoirement l'évaluation de leurs effets sexospécifiques. L'évaluation devrait servir à déterminer le fardeau fiscal des groupes marginalisés, surtout des femmes, particulièrement dans l'économie informelle et l'économie des soins ainsi que le fardeau fiscal des personnes dans les tranches de faible revenu. Ces cadres fiscaux doivent s'accompagner de mécanismes de rapports publics transparents pour tenir les gouvernements et les entreprises responsables de la mise en œuvre de politiques et de pratiques fiscales visant à transformer les relations entre les genres.

6 Joshi, A., Kangave, J., et van den Boogaard, V. (26 mai 2020). *Gender and tax policies in the Global South: Literature review*. Centre international pour la fiscalité et le développement, Institute of Development Studies. <https://www.ictd.ac/wp-content/uploads/2022/11/ICTD-Literature-Review-Tax-and-Gender.pdf>

DETTE

Les engagements précédents du G7 en matière de dette

Les déclarations antérieures du G7 ont toujours insisté sur l'importance de la transparence et de l'efficacité des mesures de traitement de la dette, surtout dans les pays à faible revenu qui font face à des risques accrus. La [Déclaration de 2018 des dirigeants du G7](#)⁷ faisait du Club de Paris le forum principal pour la restructuration de la dette souveraine. À la suite de la pandémie de COVID-19, le G7 a souligné la nécessité de traiter les vulnérabilités à l'endettement d'abord par *l'Initiative de suspension du service de la dette* (ISSD) et ensuite par le *Cadre commun pour le traitement de la dette*. La [Déclaration de 2023 des dirigeants du G7](#)⁸ réitérait l'urgence de s'attaquer aux problèmes de l'endettement dans les pays à revenu moyen inférieur et soutenait entièrement la mise en œuvre rapide et de façon ordonnée et coordonnée du *Cadre commun pour le traitement de la dette*. Les dirigeants reconnaissaient également la nécessité d'intensifier les efforts multilatéraux afin d'alléger le fardeau de l'endettement des pays à revenu moyen inférieur.

Analyse des failles dans les engagements du G7

Même si le G7 a toujours reconnu la nécessité de gérer la dette prudemment, il est notable de constater que la pandémie de COVID-19 a généré [une nouvelle crise de l'endettement](#)⁹ dans de nombreux pays de l'hémisphère Sud. En 2021, les pays à revenu moyen inférieur ont payé 400 milliards de dollars pour leur service de la dette, le double de l'Aide publique au développement qu'ils avaient reçue. En 2022, [l'insoutenabilité de leur dette était le lot de 60 % des pays à faible revenu](#).¹⁰ Bon nombre de ces dettes [sont le résultat](#)¹¹ des conditions défavorables imposées par les créanciers, de la corruption, de régimes dictatoriaux ou de legs coloniaux. Bien qu'en théorie ces dettes soient jugées [illégitimes et inexécutables](#),¹² en pratique le principe est rarement appliqué. Il s'ensuit que la plupart des pays à revenu moyen inférieur sont prisonniers de cycles vicieux d'endettement et doivent emprunter pour rembourser leurs obligations. Une bonne partie des fonds empruntés retourne ultimement dans les pays créanciers en versements d'intérêts ou en fuites de capitaux au lieu d'être utilisée pour promouvoir le développement durable, l'égalité de genre ou l'action climatique. Contrairement aux entreprises privées, les nations souveraines ne disposent pas d'un mécanisme juridique international normalisé pour l'allègement de la dette. Jusqu'à maintenant, le *Cadre commun pour le traitement de la dette* du G7 n'a pas donné de résultats probants. Il est donc important pour le G7 d'appuyer une convention-cadre onusienne sur la dette souveraine dont les procédures de règlement de l'endettement mettent l'accent sur les droits de la personne, le développement durable et la justice climatique.

7 Conseil européen (9 juin 2018). La Déclaration du Sommet du G7 de Charlevoix. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2018/06/09/the-charlevoix-g7-summit-communique/>

8 Groupe des Sept (2023).

9 Hurley, G., et Martin, M. (novembre 2023). *The worst ever global debt crisis: Putting climate adaptation spending out of reach* (COP28 Policy Briefing). Development Finance International. https://www.development-finance.org/files/Debt_Service_Watch_Briefing_Climate_COP28_FINAL_281123.pdf

10 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (2022). *Rapport sur le commerce et le développement 2022. Perspectives de développement dans un monde fracturé : Désordre mondial et réponses régionales* UNCTAD. https://unctad.org/system/files/official-document/tdr2022_fr.pdf

11 Reyes, E. (mai 2021) *Shaping the future of multilateralism: Feminist, decolonial economic solutions to address interconnected global crises*. Heinrich-Böll-Stiftung. https://eu.boell.org/sites/default/files/2021-05/Shaping%20the%20Future%20of%20Multilateralism%20-%20Emilia%20Reyes_FINAL_0.pdf

12 García Hernández, M. (2023). *Conceptos y criterios para una macroeconomía feminista*. Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL). <https://repositorio.cepal.org/server/api/core/bitstreams/fdc72bcb-a263-4ac9-b170-8c3e4c5f92bc/content>

Recommandations pour le G7 en matière de dette

- **Réformer le régime financier mondial** à l'intérieur du cadre des Nations Unies et assurer qu'il promeut **un cadre multilatéral, démocratique, transparent et fondé sur les règles pour le règlement de la dette** en vertu duquel les créanciers et les débiteurs sont sur un pied d'égalité. Ces réformes doivent fournir des solutions viables et justes pour résoudre les crises de dettes souveraines et aussi prévenir **l'accumulation de dettes illégitimes et insoutenables**.¹³ Il est essentiel que ce cadre international ainsi que les lois nationales des pays créanciers **soient assortis d'exigences contraignantes obligeant les créanciers privés** à participer au processus d'annulation et de restructuration de la dette.
- **Soutenir les mécanismes de restructuration de la dette souveraine et des mesures éventuelles pour alléger et annuler la dette** de pays surendettés. En outre, le G7 doit **encourager la réduction du niveau de service de la dette afin de réduire la pression sur les pays endettés** et ainsi **leur permettre de prioriser des investissements dans leurs infrastructures sociales**.¹⁴ La société civile a aussi lancé des appels pour la création d'un **mécanisme automatique**¹⁵ d'allègement de la dette lorsque surviennent des événements catastrophiques externes. Et lorsque le risque est partagé avec des prêteurs privés, on réclame d'inclure dans ce mécanisme des dispositions en prévision de bouleversements climatiques, sanitaires ou économiques.
- **Relier les cycles de dette à des normes fondées sur les droits de la personne** suivant des conseils d'experts indépendants et des rapporteurs spéciaux des Nations Unies. Les gouvernements du G7, utilisant leur influence au sein de l'architecture financière internationale, devraient faire en sorte que les institutions financières internationales (IFI) accordent des prêts **uniquement après une évaluation précise de leurs effets sur les droits de la personne et qu'ils y intègrent une perspective sexospécifique** et des mesures pour remédier aux conséquences négatives possibles. Les IFI devraient également **évaluer les risques** de conséquences négatives attribuables aux conditions des prêts et proposer des solutions autres que l'austérité si de tels risques sont identifiés. Ces solutions devraient inclure la promotion de mécanismes transparents et de processus de **consultation**¹⁶ auxquels participent activement des groupes de défense des droits des femmes et des organismes féministes. De plus, les dirigeants du G7 devraient plaider afin que les **principes pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables**¹⁷ soient mis de l'avant en tant que normes et principes contraignants, assortis d'outils pour surveiller et évaluer leur mise en œuvre. Il est également recommandé que les **considérations en matière de droits de la personne soient intégrées à l'évaluation des politiques d'octroi de prêts** dans le cadre des processus de restructuration et d'annulation de la dette.

13 Fresnillo, I. (octobre 2024) *UN framework convention on sovereign debt: Building a new debt architecture for economic justice*. European Network on Debt and Development (Eurodad). https://www.eurodad.org/un_framework_convention_on_sovereign_debt

14 Musindarwezo, D. (août 2018). *Realising women's rights: The role of public debt in Africa*. Gender & Development Network (GADN). <https://static1.squarespace.com/static/536c4ee8e4b0b60bc6ca7c74/t/5b6c532f21c67c0686e970c8/1533825840524/Realising+women%27s+rights+final.pdf>

15 Fresnillo, 2024.

16 Organismes de la société civile (juin 2024). *Letter to the IMF regarding civil society engagement and policy consultation practices*. https://www.eurodad.org/joint_letter_on_cso_s_engagement_in_imf_policy_reviews_and_consultation

17 Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (10 janvier 2012). *Principes pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables*. https://unctad.org/system/files/official-document/gdsddf2012misc1_fr.pdf

COMMERCE

Les engagements précédents du G7 en matière de commerce

Dans de récentes déclarations, le G7 s'est engagé à la pratique du commerce libre et équitable en tant que principes fondateurs d'un système multilatéral fondé sur les règles. La [Déclaration de 2021 des dirigeants du G7](#),¹⁸ insistait sur la nécessité de moderniser les règles du commerce mondial afin de répondre aux défis contemporains du commerce numérique et de la durabilité environnementale. Ce qui inclut de réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'encadrer les pratiques déloyales comme le Règlement des différends entre investisseurs et États. En ce qui concerne l'égalité de genre, en 2021, les dirigeants du G7 ont réclamé des politiques commerciales promouvant l'autonomisation économique des femmes, comportant des données ventilées par genre et faisant l'objet d'une analyse sexospécifique. La [Déclaration de 2024 des dirigeants du G7](#)¹⁹ prônait également le commerce inclusif et reconnaissait les défis particuliers auxquels font face les groupes sous-représentés (incluant les femmes et les peuples autochtones). Ces mesures reflètent une volonté d'harmoniser les politiques commerciales à des engagements plus généraux en matière d'égalité de genre et de droits de la personne.

Analyse des failles dans les engagements du G7

La libéralisation des échanges commerciaux a eu pour effet de créer des emplois pour des millions de femmes dans le monde, mais les [effets](#)²⁰ dommageables de l'actuel système commercial mondial touchent de plus en plus de femmes dans l'hémisphère Sud. L'économie mondiale et l'intensification du commerce dépendent systématiquement des inégalités de genre et les perpétuent en exploitant les femmes dans des emplois précaires et mal rémunérés dans les secteurs axés sur l'exportation. On se sert de la [main-d'œuvre féminine](#)²¹ pour maintenir les salaires au plus bas, éviter les mesures de protection des travailleurs et travailleuses et stimuler la concurrence mondiale pendant que le [travail invisible et non rémunéré lié aux soins](#)²² des femmes subventionne les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ceci va à l'encontre des engagements précédents du G7 visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et le commerce inclusif. Les femmes sont la colonne vertébrale des économies mondiales et nationales, à la fois sur le plan du travail productif et du travail ménager, pourtant elles demeurent sous-payées, elles sont l'objet de ségrégation professionnelle et elles font face à d'énormes obstacles pour accéder aux marchés et aux ressources. Les femmes à bas revenu, celles qui vivent en milieu rural et celles qui appartiennent à des communautés marginalisées demeurent les plus touchées par la libéralisation du commerce. Par ailleurs, les règles commerciales qui réduisent les droits tarifaires et avancent des politiques d'austérité érodent fréquemment [les services publics](#)²³ affectant démesurément les femmes qui dépendent lourdement des soins de santé et des autres filets de sécurité sociale. Et pourtant les femmes sont exclues des négociations commerciales et des processus décisionnels traitant des barrières structurelles. Les guerres commerciales mondiales résultantes, en raison de représailles économiques et de mesures protectionnistes, risquent également d'augmenter la précarité et, par conséquent, de perpétuer les préjudices sexospécifiques. Pour faire en sorte que le commerce

18 Groupe des Sept (2021).

19 Groupe des Sept (2024).

20 A. (2021). *A feminist approach to the interpretation of the WTO Agreements: Systemic integration as a gender issue* (SSRN Scholarly Paper No. 3921125). Social Science Research Network. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3921125

21 Kanji, N., & Menon-Sen, K. (2001). *What does the feminisation of labour mean for sustainable livelihoods?* International Institute for Environment and Development (IIED). <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/11006IIED.pdf>

22 Levenson, E. (9 mai 2024) *Explainer 1 : Gender and Trade*. Developing Economics. <https://developingeconomics.org/2024/05/09/explainer-1-gender-and-trade/>

23 ActionAid. (septembre 2018). *From rhetoric to rights: Towards gender-just trade*. ActionAid. https://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/from_rhetoric_to_rights_towards_gender_just_trade_actionaid_policy_briefing.pdf

serve de fondement à la résilience économique - au lieu d'être un moteur de l'inégalité et de l'instabilité - le G7 doit réorienter les politiques commerciales afin de promouvoir l'équité, les emplois décents et la durabilité environnementale, en particulier pour les femmes et les communautés marginalisées.

Recommandations pour le G7 en matière de commerce

- **Adopter une approche plus globale en matière de politique commerciale**, une approche qui vise à comprendre et à transformer la façon dont les politiques commerciales influencent l'accès des femmes aux services publics, aux droits territoriaux et à la propriété intellectuelle; et aussi affirmer dans les politiques commerciales la primauté des obligations gouvernementales aux termes de la Charte des Nations Unies, des traités internationaux et des lois coutumières en matière de droits de la personne. Cette approche exigera la réforme des outils de financement que soutient le G7, comme les crédits à l'exportation, afin de soutenir les entreprises dirigées par des femmes et les coopératives féministes.
- **Abolir le mécanisme de Règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)** afin d'empêcher que les politiques commerciales favorisent les intérêts des multinationales au détriment des droits de la personne, de la protection de l'environnement et de la souveraineté des pays. Pour ce faire, on doit rayer le mécanisme de RDIE de tous les accords commerciaux afin de renforcer la capacité des États à respecter les droits des femmes et à maintenir les services publics sans la crainte d'être poursuivis par de grandes entreprises. La [Déclaration de 2024 des dirigeants du G7](#) s'engageait à avoir en place avant la fin de 2024 un système complet et fonctionnel de règlement des différends commerciaux, ce qui implique la nécessité de réformer l'OMC
- **Assurer que les chaînes d'approvisionnement pour les minerais critiques s'appuient sur des pratiques d'approvisionnement résilientes et respectent les droits des femmes et les normes de protection de l'environnement.** Assurer la diligence raisonnable des cadres commerciaux relatifs aux minerais critiques, ce qui signifie qu'ils doivent inclure des mesures de protection des droits des travailleuses, des droits territoriaux et de la santé environnementale dans les pays sources.
- **Assurer que les réponses nationales aux guerres commerciales et aux mesures de coercition économique reconnaissent explicitement leurs effets démesurés sur les femmes et les autres groupes marginalisés et qu'elles y remédient.** Le G7 doit placer les divers rôles et besoins économiques des femmes au cœur de toutes ses réponses stratégiques, éviter de cibler les industries et les secteurs où les travailleuses et les femmes entrepreneurs sont les plus actives et ne pas imposer de droits tarifaires sur les produits de consommation dont dépendent principalement des femmes. De robustes mécanismes de soutien doivent être mis en place pour empêcher que le fardeau de ces mesures repose de façon démesurée sur les épaules des femmes et pour assurer une protection équitable et la résilience économique de tous et de toutes.
- **Mener des évaluations ex ante et ex post des effets croisés (intersectionnels) de tous les accords commerciaux sur le genre et les droits de la personne** pour veiller à ce qu'ils n'exacerbent pas ou ne perpétuent pas les inégalités. Une analyse de l'ensemble des effets éventuels et actuels des accords commerciaux est un moyen de mieux comprendre la façon dont de telles politiques influencent les droits des travailleuses, l'accès des femmes aux ressources et aux services publics, l'incidence de ces accords sur le travail non rémunéré lié aux soins des femmes et la participation des femmes aux processus décisionnels. De telles évaluations évitent aussi des préjudices en prévoyant les risques, comme la perte d'emplois dans les secteurs à prédominance féminine. Le but ultime de ces outils d'évaluation est de détecter, de comprendre et de supprimer les obstacles sexospécifiques à la participation des femmes au commerce et à leurs bénéfices et, parce qu'ils permettent de mettre en place des correctifs, de favoriser l'équité. Les évaluations doivent être publiques, transparentes et elles doivent prévoir la participation des organismes de la société civile.

TRAVAIL

Les engagements précédents du G7 en matière de travail

Prenant appui sur des engagements précédents, dans sa [Déclaration de 2024](#)²⁴, le G7 s'engageait à promouvoir le travail décent, incluant le droit à des environnements de travail sains et sécuritaires et à la négociation collective. On retrouvait également dans la déclaration l'engagement à garantir le plein respect des normes de travail internationales et des droits de la personne et à abolir toutes les formes de travail forcé. Cette année-là, la montée de l'IA a aussi amené le G7 à exprimer sa volonté d'en utiliser pleinement le potentiel pour faciliter le travail décent et les droits des travailleurs. Dans leur déclaration de 2024, les dirigeants du G7 s'engageaient également à remédier aux obstacles à la participation au marché du travail des groupes sous-représentés et à accélérer l'égalité de genre et d'autres formes d'égalité dans le monde du travail. En 2022, la [Déclaration des ministres de l'Emploi et du Travail du G7](#)²⁵ accordait un appui historique au consensus international en matière d'affaires et de droits de la personne.

Analyse des failles dans les engagements du G7

Malgré l'appui grandissant au cours des dernières années du G7 pour de strictes mesures de protection du travail, les droits des travailleuses et des travailleurs sur la scène internationale sont de plus en plus précaires. Ils font l'objet de [violations systématiques](#)²⁶ et d'abus généralisés et qui s'aggravent dans diverses régions et pays au monde, témoignant d'une érosion de protections arrachées à la dure. L'autoritarisme grandissant, les conflits et l'exploitation des grandes entreprises ont érodé les protections : près de 90 % des pays ont violé le droit de grève l'an passé et 80 % ont supprimé la négociation collective. En outre, la montée récente de l'IA, tout en étant considérée par le G7 comme une nouvelle frontière prometteuse, ne doit pas mettre en danger le travail décent et les droits des travailleurs et travailleuses. Par conséquent, l'appui du G7 aux droits des travailleurs doit aller au-delà de la rhétorique et se répercuter dans des gestes concrets.

L'érosion des protections au travail est particulièrement dramatique dans les pays de l'hémisphère Sud où les économies informelles dominent et où les travailleurs, en particulier les femmes, manquent de travail décent et de [mesures de protections sociales de base](#)²⁷. La situation est par ailleurs exacerbée par des modèles de développement axés sur l'exportation qui exploitent souvent une main-d'œuvre sexospécifique. L'autonomisation économique des femmes est intrinsèquement liée aux conditions macroéconomiques mondiales, mais des défis importants persistent dans le monde. En dépit des progrès réalisés, la participation des femmes au marché du travail demeure inférieure à celle des hommes et l'écart salarial entre les hommes et les femmes perdure, le travail non rémunéré lié aux soins restreignant la capacité des femmes d'occuper des emplois rémunérés. La discrimination fondée sur le sexe pour l'embauche, les promotions et les conditions de travail et ajouté à cela l'accès limité aux ressources productives entravent encore plus le progrès. L'avancement de l'autonomisation économique des femmes exige des politiques globales sensibles au genre qui s'attaquent aux barrières systémiques, promeuvent le travail décent et garantissent les droits des travailleurs, incluant le droit à la négociation collective et à la protection contre la violence au travail.

24 Groupe des Sept (2024).

25 Ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G7 (24 mai 2022) *G7 Employment Ministerial Meeting Communiqué : Just transition - Make it work: Towards decent and high quality work in a green economy*. https://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/Pressemitteilungen/2022/g7-employment-ministerial-meetingm-communique.pdf?__blob=publicationFile&v=2

26 Confédération syndicale internationale (CSI). (2024). *Indice CSI des droits dans le monde 2024 : Les pires pays au monde pour les travailleurs* <https://www.ituc-csi.org/indice-des-droits-dans-le-monde>

27 Organisation internationale du travail (OIT). (2024). *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026: Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste* ILO. https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-09/WSPR_2024_EN_WEB_1.pdf

Recommandations pour le G7 en matière de travail

- **Appuyer l'établissement d'une convention onusienne contraignante sur les affaires et les droits de la personne** - mettant l'accent sur les droits des femmes - pour assurer la responsabilité juridique des entreprises à l'égard de leurs violations aux droits de la personne, abolir les échappatoires juridiques et protéger les travailleurs et travailleuses vulnérables en créant une norme mondiale qui accorde primauté aux droits de la personne sur les intérêts des entreprises.
- **Promouvoir le travail décent par la ratification, le financement et l'application des conventions** sur la négociation collective et la liberté d'association (no 98, 151 et 154) **de l'Organisation internationale du travail (OIT)** ainsi que la Convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, la Convention 100 sur l'égalité de rémunération, la Convention 111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession et la Convention 190 sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Veiller à ce que ces conventions soient appliquées dans toutes les chaînes d'approvisionnement. Ces engagements ont été décrits dans la [Déclaration de 2024 des dirigeants du G7](#),²⁸ mais n'ont pas encore été adoptés par tous les membres du G7.
- **Éliminer la discrimination à l'endroit des femmes dans toute leur diversité dans le monde du travail et de l'entrepreneuriat** en éliminant les écarts persistants au chapitre des salaires et des régimes de retraite. Obliger les entreprises privées et les institutions gouvernementales à investir dans des mécanismes de transparence et d'autres mesures pour réaliser l'équité salariale « à travail égal, salaire égal » et accorder de la place aux questions de genre dans les normes environnementales et sociales et au chapitre de la gouvernance.
- Fournir des mesures de soutien adaptées aux besoins des femmes entrepreneurs et leur assurer un accès égal au financement, aux marchés et aux processus d'approvisionnement, incluant les commandes publiques.

SOINS ET MESURES DE PROTECTION SOCIALE

Les engagements précédents du G7 en matière de soins et de protection sociale

Les déclarations et les engagements les plus forts du G7 en matière de soins et de protection sociale ont été exprimés dans le cadre de la présidence de l'Allemagne en 2022. La [Déclaration des dirigeants du G7](#)²⁹ cette année-là a mis en relief le rôle essentiel du travail rémunéré et non rémunéré lié aux soins pour assurer le fonctionnement des économies et des sociétés, le reconnaissant « comme un facteur déterminant des inégalités entre les sexes en raison de sa répartition inégale entre hommes et femmes ». En 2022, les dirigeants du G7 se sont aussi engagés à « reconnaître, diminuer et mieux répartir les activités de soin non rémunérées et de mieux payer les activités de soin rémunérées en garantissant la représentation des travailleurs de ce secteur ». Dans leur déclaration, ils ont également mis l'accent sur le droit des personnes à la sécurité sociale, s'engageant à « accélérer les progrès visant une protection sociale pour tous dans le monde entier d'ici à 2030, qui soit appropriée, solidaire, flexible et adaptable face aux chocs ». Toutefois, ce niveau d'ambition n'a pas été soutenu. Depuis 2022, les propos du G7 ont été tempérés et les engagements financiers sont demeurés limités. Le soutien tangible du G7 se limite à l'[initiative de la Banque mondiale en matière de garde d'enfants](#)³⁰ et est en deçà des investissements publics holistiques tant nécessaires pour les infrastructures de soins.

28 Groupe des Sept (2024).

29 Groupe des Sept (2022)

30 Peng, I., (juin 2023). *The World Bank's Invest in Childcare initiative: A vehicle for achieving gender equality and responding to the care crisis?* Gender and Development Network. <https://gadnetwork.org/gadn-resources/wb-invest-in-childcare-briefing>

Analyse des failles dans les engagements du G7

Le recul récent dans les propos du G7 concernant les soins et la protection sociale est particulièrement inquiétant compte tenu du nombre de crises mondiales qui s'entrecroisent. En effet, la pandémie de COVID-19 et les mesures d'austérité croissantes, l'augmentation du coût de la vie, la crise climatique et la crise de la dette mettent en lumière le rôle essentiel du travail lié aux soins pour soutenir les sociétés et les économies. Et pourtant, ce travail demeure systématiquement dévalorisé et sous-financé. En l'absence de services publics adéquats, le travail non rémunéré et sous-rémunéré des femmes continue de combler de graves lacunes. À l'échelle mondiale, les femmes consacrent en moyenne **2,3 fois plus d'heures par jour**³¹ que les hommes à des tâches domestiques et à des soins pour lesquels elles ne sont pas rémunérées. Cette disparité est encore plus importante pour les femmes à faible revenu, les femmes autochtones, les femmes vivant en milieu rural et les femmes de couleur. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ces femmes consacrent en moyenne **46 heures par semaine à fournir des soins**³² à comparer à 33 heures par semaine pour les femmes à revenu plus élevé. Cela étant, les gouvernements du G7 doivent prioriser les soins en tant qu'infrastructure sociale et économique essentielle et placer les **soins et le mieux-être collectif**³³ au cœur des économies justes pour les hommes et les femmes et durables du point de vue environnemental. Reconnaître l'importance des soins illustre d'une part la nécessité de mettre fin aux mesures d'austérité imposées qui nuisent à l'offre de soins et d'autre part, celle d'accroître les ressources fournies aux gouvernements pour faire ces investissements cruciaux. Les investissements du G7 dans les soins doivent aller au-delà de son soutien à l'initiative de garde d'enfants de la Banque mondiale et ils doivent s'inscrire dans une approche plus holistique. Par ailleurs, la **déclaration de 2024 des dirigeants du G7**³⁴ a complètement omis de mentionner les mesures de protection sociale.

Recommandations pour le G7 en matière de soins et de protection sociale

- **Reconnaître que les soins sont un bien public et un droit de la personne et placer les soins et le mieux-être collectif au cœur d'économies justes pour les hommes et les femmes et durables du point de vue environnemental.** Afin de faire preuve de leadership mondial et dans leur propre pays, les gouvernements du G7 doivent :
 - Investir **2 % de leur PIB**³⁵ de plus dans l'infrastructure sociale afin d'offrir des services de soins publics gratuits, universellement accessibles et sexotransformateurs et de consolider le rôle principal des gouvernements à ce titre.
 - Assurer une rémunération et un travail décent aux travailleurs et travailleuses du secteur des soins, incluant les travailleurs migrants et informels; et assurer aussi que les travailleurs du secteur soins sont représentés dans les instances économiques.
 - Réduire et mieux répartir le travail non rémunéré lié aux soins, porté de façon disproportionnée par les femmes, en offrant des services de soins publics sexotransformateurs; investir dans des technologies et des infrastructures appropriées; et s'attaquer aux normes sociales enracinées qui promeuvent une division sexospécifique du travail non rémunéré lié aux soins.
 - Fournir des mesures de protection sociale universellement accessibles, sexotransformatrices et offertes gratuitement, et s'engager à financer un fonds mondial de la protection sociale.

31 ONU Femmes et Département des affaires économiques et sociales des Nations-Unies, Division de statistique (2023). *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable: Gros plan sur l'égalité des sexes 2024*. https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-12/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2024-fr_0.pdf

32 Pinheiro, E., et Leite, G. (26 octobre 2023). *Pourquoi la crise des soins revêt-elle un aspect féministe ?* <https://equalmeasures2030.org/fr/blogs-fr/pourquoi-la-crise-des-soins-revet-elle-un-aspect-feministe/>

33 Pheko, L. L., Kondowe, V., et Nkhwazi, R. (2023). *Imagining feminist wellbeing economies: In Malawi and beyond*. ActionAid. <https://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/Imagining%20Feminist%20Wellbeing%20Economies.pdf>

34 Groupe des Sept (2024).

35 De Henau, J., Himmelweit, S., Łapniewska, Z., et Perrons, D. (mars 2016). *Investir dans l'économie des soins : Une analyse par sexe d'une stimulation de l'emploi dans sept pays de l'OCDE* Confédération syndicale internationale. https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/care_economy_fr.pdf

- De plus, **afin de soutenir la reconnaissance des soins à l'échelle internationale**, les gouvernements du G7 doivent impérativement :
 - Promouvoir l'adoption de la [Résolution concernant le travail décent et l'économie du soin de l'OIT - 2024](#)³⁶. On doit y retrouver des engagements clairs à financer les soins à même les fonds publics et on doit adopter des mesures de protection pour empêcher la financiarisation des soins par des mécanismes de financement privé motivé par le profit.

AUSTÉRITÉ

En dépit de son effet levier et de son influence à façonner les politiques économiques mondiales, le G7 ne s'est toujours pas attaqué solidement à l'enjeu de l'austérité. Des déclarations antérieures ont mentionné au passage et indirectement les dépenses publiques, notamment en 2022, concernant les soins et la protection sociale comme mentionnés précédemment. Les politiques intérieures d'austérité - et celles appliquées par extension par les institutions financières internationales (IFI) - ont des [effets dévastateurs](#).³⁷

Analyse des failles dans les engagements du G7

Le silence du G7 dans ce domaine est troublant vu les effets sexospécifiques préjudiciables et bien documentés de l'austérité. Les compressions dans les services publics [causent des préjudices démesurés chez les femmes et les filles](#)³⁸, ainsi dans d'autres groupes marginalisés. Les effets sur les femmes notamment comportent souvent [trois dimensions](#)³⁹ : les compressions dans les services publics réduisent ou coupent complètement l'accès des femmes à cette infrastructure sociale essentielle; leur travail non rémunéré est alors nécessaire pour combler les lacunes créées par une offre inadéquate de services publics; et les pertes d'emplois dans le secteur public, où les femmes sont surreprésentées, limitent encore plus leur sécurité économique. En revanche, non seulement les investissements dans les services publics [promeuvent-ils](#)⁴⁰ les droits des femmes, mais ils favorisent également une croissance plus inclusive et des sociétés résilientes. Le G7 joue également un rôle direct dans l'application de l'austérité dans le monde de par son effet levier sur les IFI, façonnant les règles fiscales, les avis politiques et les conditions de prêts qui rétrécissent encore plus l'espace fiscal déjà restreint des gouvernements, en particulier ceux de l'hémisphère Sud.

En réponse au déclin des flux d'aide et au rétrécissement de l'espace fiscal, et faute de remédier à la crise de la dette, on se tourne de plus en plus vers le financement privé pour combler les lacunes dans l'offre publique de services. Cependant, il a été démontré que des modèles de financement, comme les partenariats publics-privés (PPP), [affaiblissent l'égalité entre les sexes](#)⁴¹ et notamment, sous l'égide de gouvernements de droite, le financement privé est susceptible d'être de moins en moins réglementé et de nuire encore plus potentiellement aux efforts pour appliquer l'égalité entre les sexes. Cela étant, le G7 doit adopter une approche fondée sur des données probantes

36 Organisation internationale du travail (14 juin 2024) *Résolution concernant le travail décent et l'économie du soin*. <https://www.ilo.org/fr/resource/record-decisions/r%C3%A9solution-concernant-le-travail-d%C3%A9cent-et-l%E2%80%99C3%A9conomie-du-soin>

37 Abed, D., et Kelleher, F. (novembre 2022). *L'austérité : aussi une question de genre* : Comment les choix de politique économique dominants constituent une forme de violence basée sur le genre Oxfam international et Nawi - Afrifem Macroeconomics Collective. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621448/bp-assault-of-austerity-prevailing-economic-choices-are-gender-based-violence-221122-fr.pdf;jsessionid=CC5416880AB76DE7A735838EF492B4C5?sequence=11>

38 Abed et Kelleher, 2022.

39 Ortiz, I., et Cummins, M. (septembre 2022). *End austerity: A global report on budget cuts and harmful social reforms in 2022-25*. <https://publicservices.international/resources/publications/end-austerity-a-global-report-on-budget-cuts-and-harmful-social-reforms-in-2022-25?id=13501&lang=fr>

40 Efang, S. (2023). *Achieving gender equality and women's rights through public services and social protection*. Gender and Development Network. <https://gadnetwork.org/gadn-resources/briefing-public-services-and-social-protection>

41 Woodroffe, J. (février 2020). *The impact of public-private partnerships on gender equality and women's rights*. Gender and Development Network. <https://static1.squarespace.com/static/536c4ee8e4b0b60bc6ca7c74/t/5e4680f25c4c40794027e28c/1581678837261/Briefing+-+The+impact+of+PPPs+on+gender+equality+and+women%27s+rights+-+February+2020.pdf>

qui détermine les formes de financement privé s'avérant utiles pour assurer l'égalité de genre et il doit explorer de nouveaux modèles de financement innovateurs qui servent à faire progresser l'égalité de genre. Pour adopter une approche fondée sur les preuves et sexotransformatrice en matière de gouvernance économique, le G7 doit freiner l'utilisation localement de mesures d'austérité, s'opposer à l'imposition de l'austérité dans le monde et assurer l'entière autonomie fiscale des pays pour qu'ils puissent investir dans des secteurs et des services importants en matière d'égalité de genre. Ce qui requiert de mettre fin aux conditions et aux politiques d'austérité sur le plan de l'aide au développement et des prêts, surtout en relation avec les contraintes imposées par les institutions financières internationales sur les dépenses publiques.

Recommandations pour le G7 en matière d'austérité

- **Par l'entremise des IFI et des programmes d'aide bilatéraux, éliminer les conditions et les politiques d'austérité** et plutôt, insister sur l'importance des services publics et des mesures de protection sociale pour assurer l'égalité entre les sexes et la résilience économique. L'application du principe de « ne causer aucun préjudice » et l'adoption d'une approche fondée sur les droits de la personne dans de la prise de décision mondiale devraient faire partie de cette démarche. Il faudrait également favoriser un plus grand espace fiscal en réformant les règles du commerce, de l'impôt et de la dette afin que les gouvernements puissent investir dans des mesures de protection sociale et des services publics sexotransformateurs.
- À l'intérieur des pays, à l'aide de mesures comme les politiques fiscales progressives, accroître les dépenses publiques dans l'infrastructure sociale et pour des services publics universellement accessibles, sexotransformateurs et gratuits, reconnaissant qu'il s'agit d'un investissement crucial pour assurer la résilience économique et la croissance inclusive.